Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 9 Joumada I 1447
31 Octobre 2025

N° 150

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2920**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2920**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2925**
Homologation de résolutions **2925**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2925**
Avis aux créanciers..... **2930**
Convocations
Sociétés anonymes **2931**
Sociétés à responsabilité limitée..... **2934**
Sociétés communautaires..... **2934**
Divers
Avis au public..... **2935**
Bilans et comptes financiers
ASTREE ASSURANCES..... **2936**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat de l'Administrateur Délégué

La Compagnie Touristique Arabe

S.A au capital de 15.098.120

Marina Cap Monastir -BP-60-5000 Monastir

Suivant PV du Conseil d'Administration de la société en date du 24/12/2024 enregistré à la recette des finances de Monastir le 25/2/2025 quittance N°MO16495, enregistrement 25801609

Il a été décidé de renouveler le mandat de l'Administrateur Délégué Monsieur Houssem Khéchine à la tête de la société le dit PV a été déposé au Registre National des Entreprises à Monastir en date du 27/10/2025.

2025S01410SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société AMPERIA_

SARL au capital de 5 000 dinars

Siège social : 8 RUE Habib Chrita B1 1er étage 2080 Ariana

IU RNE : 1933003Z

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 24/10/2025, enregistré à la recette des finances Ariana, le 27/10/2025 sous le numéro : 114361 et déposée au RNE le 27/10/2025 sous le numéro 2025P85360456 en date du 27/10/2025, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

• La dissolution anticipée de l'entreprise

• Désignation du M. Haithem Lajnef gérant en tant que liquidateur

2025R03061SRLB2

Maghreb Distribution»

Sarl au capital 300 000 DT

28 rue 8601- ZI La Cherguia - 2035 Tunis - Carthage

IU : 0020725T

L'Assemblée générale ordinaire des associés du 1er septembre 2025 (p-v enregistré RF Cherguia, le 16/9/2025, n° 25710953, quitt 108998), a renouvelé Mme Michèle BISMUTH et M. Peter BISMUTH, dans leurs fonctions de cogérants de la société, tous deux ayant les mêmes pouvoirs séparés les plus larges pour gérer les affaires de la société; et a nommé M. Ali MAKHLOUF nouveau commissaire aux comptes de la société. Ces mandats ont été conférés pour une durée allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Un exemplaire du p-v a été déposé au Registre National des Entreprises le 30 septembre 2025.

2025R03075SRLB2

Dissolution anticipée et nomination d'un liquidateur

SOCIETE ABUNDANCE CREATION SARL (en cours de liquidation)

Société à responsabilité limitée

Au capital de 3 500 dinars

Siège social : Résidence SALAMBO Appart E9 Ennasr 1 Ariana

Identifiant unique : 1704282X/A/M/000

Suivant PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 août 2025, enregistré à la Recette des Finances d'El Menzah 6 le 9 Septembre 2025, Enregistrement N°25507068, Quittance n°116539, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises - Guichet Central en date du 10 septembre 2025 sous le numéro 2025170992, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Monsieur Faouzi Bouabid titulaire du passeport tunisien N°J607102 du 20 décembre 2023, en tant que liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus et ce, jusqu'à la liquidation définitive de la société.

Le siège de la liquidation est fixé à la Résidence Salambo appartement E9 Ennasr I, Ariana.

Toutes les oppositions doivent être adressées dans les délais légaux à partir de la parution du présent avis au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises entre les mains du liquidateur au siège de la liquidation.

2025403646SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 16/10/2025, enregistré à la recette des finances à Ariana le 17/10/2025, quittance n°M112513, n° de l'enregistrement 25206358, Monsieur Nabil Berhouma a vendu à Monsieur Mustapha Ben Hlel le fonds de commerce sis à TER42, Rue Iben Khaldoun, Ariana destiné à la vente d'appareils électroniques et électroménagers avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toute opposition se fera à l'adresse du Vendeur sis au 42, Rue Union, Ariana dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de la parution de la présente annonce au JORT.

Il a été publié aux journaux "Echourouk et le Quotidien" du 28/10/2025.

2025R03067FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 01/10/2018, enregistré à la recette des finances de Midoun le 11/8/2025, quittance n°M084731, enregistrement n°25203782, Afef Moussa, domiciliée à Midoun, Djerba, a vendu à Ali Moussa domicilié à l'avenue de l'environnement Midoun Djerba, la moitié du fonds de commerce sis à l'avenue de l'Environnement Midoun exploité dans 4 locaux et un entrepôt, connu café le Capitole.

Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 23/9/2025 au journal quotidien Chourouk.

2025R03070FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances à Kasserine le 13/10/2025 sous N°25208017, quittance N°M091091, Mme Maryem Saihi, a vendu à Mme Salma Khelifi, conformément à une procuration signée le 14/7/2025 à la commune de Sijoumi au nom de Raed Khelifi, la totalité du fonds de commerce du local destiné a vendre du pain et des pâtisseries en détails (RC : A1344262016) sis à l'Avenue Houssine Zarrouk cité Ennour Kasserine, Annonce du contrat de vente dans le journal le Quotidien N°7544 du 19/10/2025 page 23.

Les oppositions se feront entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2025R03071FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément aux lettres manuscrites datées du 17/10/2025 et enregistrées à la recette des finances du quartier El Mahrajane le 17/10/2025 sous le reçu n°M057265 et le numéro d'enregistrement 25205374, la société Coral Food & Beverage "OKA" a vendu le fonds de commerce de la société Achievement S.A. connu sous le nom de restaurant Limoune, exploité au local commercial situé au 11, angle rue Claude Bernard et rue Ibn Rushd, quartier Les Jardins 2, Tunis.

Les contestations sont adressées chez Maître Mofida Al-Arfawi, avocate au bureau, situé au 5 rue Sklaman, cité Anis, Hammam-Lif, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux Achourouk et Le Quotidien, datés du 24/10/2025.

2025R03072FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation rédigé par Maitre Sondos Euchi et Aida ben Abdallah daté le 09/10/2025 enregistré au registre ADHOC sous le n° 9180, Mohamed ben Boukhris ben Farhat Chatti donne à Madame Oumaima Bent Mohamed ben Boukhris Chatti, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, exploité entant que vente produits alimentaires et épices sis complexe commercial municipal marché centrale Radés.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 24/9/2025.

2025R03073FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte de vente d'un fonds de commerce en date du 14/10/2025 enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse le 16/10/2025 enregistré sous n°25202945 ; quittance n°M067841. Mme Rihab bent Rajab Tayari épouse Mohamed Boujatla cin n°08468810 délivrée à Tunis le 14/3/2018 et titulaire de matricule fiscal n°1337377/6 demeurant 37 cité Erriadh Sousse vend à M Hamdi ben Abdelfattahe Elmosrati, cin n°06858848 délivrée à Tunis le 5/8/2011 demeurent 15 avenue la grande mosquée Manzel Ennour Monastir la totalité du fonds de commerce du local commercial vente de vêtements prêts à porter représenté dans la boutique sise à immeuble mned rue Etawfik Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels

Les oppositions se font au domicile de l'acheteur dans le délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT. Cet avis a été publié au quotidien «Echourouk» du 23/10/2025.

2025S01366FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 6/10/2025, enregistré à la recette des finances de Zaouiet Sousse le 8/10/2025 sous N°25201819 quittance N°M042539, la société Manufacture Ataoui, Sarl (Identifient Unique : 1101464Z) dont le siège sis à la Rue du Caire - Zaouiet Sousse, représentée par son gérant Mr Hédi ATAOUI, titulaire de la CIN n°04051564, a vendu et cédé à la société Technique et industrielle et Services, Sarl (Identifient Unique : 1519082E) dont le siège sis à Saniet Jbara Zaouiet Sousse, représentée par son gérant Mr Hédi ATAOUI, titulaire de la CIN n°04051564, la totalité du fonds de commerce du local destiné fabrication pièces Mécaniques et Métalliques dénommé «Manufacture Ataoui», avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue du Caire Zaouiet Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 25/10/2025.

2025S01404FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 21/9/2025 enregistré à la recette des finances Akouda Sousse le 20/01/2017, quittance numéro 2645, enregistrement numéro 17200103, Monsieur Ameur Ben Mohammed Jaidane, titulaire de la C.I.N n°02844618 délivrée le 01/3/2001, demeurant au 5 Rue 2002 Akouda Sousse, a vendu à monsieur Imed Eddine Chouigui, titulaire de la C.I.N n°09285534 délivrée le 11/11/2014 , la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de vente de poissons exploité dans le local sis à l'avenue de la République Akouda et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront mises auprès de l'acheteur monsieur Imed Eddine Chouigui, demeurant à l'avenue de la République Zaouit Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 28/10/2025.

2025S01405FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente en date du 20 octobre 2025 et inscrit le 28 octobre 2025 à la recette des finances rue al Khawarizmi, Kairouan, selon le reçu n° M110722 et sous le numéro d'enregistrement 25204962.

Monsieur Hosni Ben Ahmed Ben Mefteh Ben Khalifa a vendu à madame Hanen Bent Ramadan Jamii épouse Yassine Raissi, titulaire de la carte d'identité nationale n° 07678998 délivrée le 26 janvier 2023

la totalité du fonds de commerce destiné à la location des robes de mariage, sis à Rbat Erranen, Rahba, kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions relatives au fonds du commerce susmentionnés seront reçus dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel.

Cette annonce est publiée sur le journal le Quotidien du 30/10/2025.

2025S01406FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente daté du 20/10/2025 conclus entre M. Rachid Ben Abdel Salam Ben Chabi et M. Aymen Ben Ali Souaï Ben Abdel Fattah Saleh : le fonds de commerce dénommé Café El Bacha, type 2 situé rue 2 mars, à Mahdia, avec tous ses éléments.

Les objections peuvent être adressées entre les mains de maitre Imad Lajnaf, à son cabinet situé rue rue Tayeb El-Mahiri immeuble Gharsala à Mahdia dans les délais légaux.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 4/11/2025.

2025S01408FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé le 11/10/2025 et enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 16/10/2025 sous le N° de Quittance M109149 enregistrement N°25204223.

Sarra Bellaaj, N° C.I.N 03052718, et Fatma Jerbi N° C.I.N 08176221 ont vendu à Sana Ayadi, N° C.I.N 08811958 la totalité d'un fonds de commerce, sis à la route Habbana Km 4.5 Saltania Sfax, destiné comme épicerie et vente de viande de volailles.

Les oppositions faites à l'adresse où se trouve le fonds vendu dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce. Cette annonce est publiée dans le journal quotidien Achourouk le 24/10/2025.

2025X01428FCCC2

Renonciation à des parts indivises d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 15/5/2025 dont signature l'égalisée et enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana, quittance n°109587 et enregistrement n°25109431, Salma bent Abdelkader Gharbi CIN n°05114763, Gazoua bent Abdelkader Gharbi CIN n°06292946, et Fethi ben Abdelkader Gharbi CIN n°06299746 ont renoncé à Moez ben Abdelkader Gharbi CIN n°01827557 à la totalité de leurs parts indivises du fonds de commerce sis au n°73 bis avenue Fatouma Bourguiba Km 14 Sokra Ariana ayant comme objet tous commerce, avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent être signifié entre les mains de maître Gharbi Hatem avocat à la cours de cassation, son cabinet situé au 79 immeuble Younes Avenue Habib Bourguiba Nabeul dans un délai au maximum de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cette même annonce a été publiée au journal Chourouk le 15/10/2025.

2025403640FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément à un acte authentique dressé par Me Hilal Katata, notaire, assisté de M. Hicham Wasifi, en date du 16 octobre 2025, les frais de transfert ont été versés à la recette des finances de cité Ettadhamin le 23 octobre 2025, sous quittance n°M094866.

En vertu de cet acte, M. Mohamed Ben El Hadi Ben Ali Saad, demeurant à cité Bassatine, Mnihla, Ariana, a fait don à son fils, M. Osama Ben Mohamed Ben El Hadi Saad, demeurant au n°8018, cité Bassatine 02, Mnihla, Ariana, de l'ensemble de son fonds de commerce, consistant en une épicerie sise dans le lotissement Nader, cité Bassatine, Mnihla, Ariana, actuellement située au n°43, rue Ashjar El Tin, cite Bassatine, Mnihla, Ariana, avec toutes ses composantes matérielles et immatérielles.

Les deux parties ont élu domicile au 43, rue Ashjar El Tin, cité Bassatine, Mnihla, Ariana, pour la réception d'éventuelles oppositions.

Le don du fonds de commerce a été publié au journal Le Quotidien en date du 28/10/2025.

2025403642FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Boumhel le 20/10/2025 quittance n°M064833 la société RAZAGUA EXPRESS a vendu son fonds de commerce 14 avenue de Paris Boumhel Ben Arous à Mr. Mizrioui Youssef les oppositions doivent se faire sous peine d'échéances et de forclusion entre les mains du rédacteur Maître Naouar Mahdi, Avocat, 14 avenue Habib Bourguiba Hammam-Lif Ben Arous dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Ce communiqué a été publié au journal «Chourouk» du 23/10/2025.

2025403643FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte SSP daté du 17/10/2025 enregistré à la recette des finances du lac Tunis le 24/10/2025 sous le n°25209251 Q n°M108440, la société EL ALIA a cédé à Madame Narjesse Tlili le fonds de commerce de restaurant exercé dans le local sis à la rue de la Bourse Immeuble Safir Bloc A les jardins du Lac 2 Tunis.

Les oppositions seront acceptées au cabinet Maître Mondher Ben Mansour sis à Borj El Makateb ICC Bureau n°11 Etage 2 centre urbain nord

Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce est parue aux journaux Essabah et le Temps le 29/10/2025.

2025403645FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Bir El Kassaa en date du 22/10/2025 enregistrement n°25201685 Quittance n°M038775 publié au quotidien «Echourouk» le 29/10/2025 Mr Hichem Rabaani a vendu le fonds de commerce «Alimentation Générale à Mr Imed el Haj Ammar sise Iben Khadoun El Mourouj 6, avec tous ses éléments corporels et incorporels d'un montant Global de 20.000. 000D Consigné chez Maître Adel Lahmadi 3 rue Hedi Nouira Appt 14 Jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

2025403649FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte soussigné privé daté du 30/09/2025 enregistré à la recette des finances Habib Thameur le 27/10/2025, reçu n° M057359 quittance 25203008 Madame Abir Abdelnader, titulaire de la CIN 04656821 et Madame Ayda Abdelnader, titulaire de la CIN 04682361 et Monsieur Ali Abdelnader, titulaire de la CIN 05463881 ont vendu à Monsieur Mohamed Khayri Oueslati, titulaire de la CIN 07232727 le fonds de commerce situé 22 Rue de Rome Tunis éxploité à tous commerce, toutes les oppositions seront réclamées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la présente publication au Jort.

La présente annonce a été publiée au deux journaux le quotidien et Alchourouk en date du 30/10/2025

2025403655FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé en date du 5/5/2025 enregistré à la recette des finances à Ras Jbel le 12/5/2025 quittance n°M042087, enregistrement n°25201622, Mme Dkhil SALMA titulaire de la CIN n°01561821 son domicile rue Amir Abdelkader Ras Jbel a vendu à Mr Larniri Salah Ben Abdallah titulaire de la CIN n°08976615 domicilié à route El Alia Ras Jbel Bizerte le fonds de commerce de restaurant situé au Boulevard Saladin Ayoubi Ras Jbel Bizerte.

Les oppositions doivent être faites auprès de l'acquéreur à son adresse au restaurant sus indiqué situé au Boulevard Saladin Ayoubi Ras Jbel Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» du 28/10/2025.

2025403656FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé en date du 12/05/2025 enregistré à la recette des finances à Ras Jbel le 28/05/2025 quittance n°M047435, enregistrement n°25201843, Mme Hamami Imen titulaire de la CIN n°08988877 son domicile Cité Elhidhab OUTIQUE Bizerte a vendu à la Sté Sanabel représentée par son gérant Elmay Med titulaire de la CIN n°08105407, la Sté porte matricule fiscal n°1710057/C registre commercial n°A04571462023 situé à Cité Elhidhab OUTIQUE Bizerte le fonds de commerce de la dite Sté Sanabel.

Les oppositions doivent être faite auprès de l'acquéreur à son adresse à la Sté sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» du 28/10/2025.

2025403657FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé en date du 02 et 03/07/2025 enregistré à la recette des finances à Ras Jbel le 7/7/2025 quittance n°M59496 et n° d'enregistrement 25202342. Mme Farida Ben Rhouma titulaire de la CIN n°01482388 son domicile rue Hannibal El Alia Bizerte a vendu à Mr Almahjoub Fahmi Ben Abdeljabar titulaire de la CIN n°08946501 domicilié à Aousja Bizerte le fonds de commerce de café catégorie 1 portant matricule fiscal n°1764999/M situé à la rue de l'environnement Aousja Bizerte. Les oppositions doivent être faite auprès de l'acquéreur à son adresse au café sus-indiqué situé à la rue de l'environnement Aousja Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» du 28/10/2025.

2025403658FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Manouba sous n° 25204571 le 27 octobre 2025, Madame Essaida Mkhlouf épouse Nourdine Chiha demeurant 2 Rue Hamamet Manouba a cèdé à Monsieur Mohamed Aziz ben Amor ben Bougeaa Touati demeurant 6 Av Hédi Chaker Manouba le fonds de commerce exploité dans le local sis 8 Av Hedi Chaker Manouba. Les parties ont désigné l'adresse de l'acheteur sus indiquée comme domicile élu pour recevoir les oppositions légales qui doivent être faites dans un délai de 20 jours au plus tard à partir de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce a été publiée au journal quotidien du 30/10/2025.

2025403659FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Béja le 6/10/2025 (sous le n° 25207538, M07076055) Madame Friha Hdhiri a vendu le fonds de commerce qui a comme activité principale la vente des produits cosmétiques Net comme activité secondaire la vente de prêt-à-porter situé au 52 avenue de la république - Béja.

Toute opposition à la dite vente doit être remise au domicile choisi par le vendeur sis au 52, avenue de la République Beja Sud dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce a dé publiée au journal « le Quotidien » du 21/10/2025 sous n° 7545.

2025403662FCCC2

Vente d’un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 4/7/2025 enregistré à la recette des finances de Sousse le 7 octobre 2025 n° M059504 et enregistré sous le n° 25204844 Madame Khadija bint Mostafa Ejriri vend l'ensemble du fonds de commerce constitué du local sis à 4 rue Imam Boukhari immeuble Echrif RC Sousse non inscrit au registre national des entreprises son activité est une agence immobilière à la société RENT FOR YOU représentée par Hamza Zouali société en cours de constitution réservé la dénomination auprès du registre national des entreprises n° 202599634686 au prix 20000.000 Dinars déposé entre les mains de maître Ben Rorndhane Mouna au 42 Rue Hédi Chaker Tunis jusqu'à l'expiration du délai légal d'oppositions.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien le 23 octobre 2025.

2025403663FCCC2

Vente d’un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Houmet souk Djerba le 09/10/2025 quittance n° M118882 enregistrement n° 25106589, Madame Amira Chegniyou, titulaire de la cin n° 09141925 délivrée le 13/06/2007 a vendu à Madame Fatma Fendi titulaire de la cin n° 13424864 délivrée le 25/05/2010 le fonds de commerce destiné pour la vente des produits d'artisanat avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au marché central, boutique n° 1 0, Houmt Souk, Djerba.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Madame Fatma Fendi demeurant à l'adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à compter de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 22/10/2025 aux journaux le quotidien et echourouk.

2025403665FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Nabeul le 7/10/2025 sous n°25304120 quittance n°M070957, M.Sofiene Zayani (CIN 01814908) a loué au profit de la société CHIC MALL représentée par Mme Rania Gargouri (CIN 09759464) le fonds de commerce y compris ses éléments matériels et incorporels exploité au local sis à l'avenue Hédi Chaker pour exploitation vente de prêt à porter sacs et articles de cadeaux.

Les oppositions seront faites chez le locataire au lieu d'exploitation de fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication au JORT. Cet avis a été publié au journal Le Quotidien le 24-10-2025.

2025R03068FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances de Midoun le 10/07/2025, quittance n° M074624, enregistrement n°25303239, Moez Sillawti, domicilié à Awled Omer Midoun Djerba, identifiant unique J0952909, a loué à Omar Belhaj, domicilié à Awled Omer Midoun Djerba, le fonds de commerce sis à immeuble Chit avenue de l'environnement Midoun Djerba ayant l'activité d'un café de première catégorie.

Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 16/7/2025 au journal quotidien Echourouk.

2025R03069FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé le 29/9/2025 à la municipalité de dar Chaaben el Fehri enregistré à la recette des finances de dar Chaaben el Fehri le 1er/10/2025 sous le n° de reçu M061986 n° d'enregistrement 25302966 Linda Bensalem demeurant à l'avenue Habib Bourguiba n° 11 à dar Chaaben el Fehri a loué à Sami Dahmani demeurant à la rue 15 octobre à dar Chaaben el Fehri - la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des vêtements prêts à porter dans le local sis à la rue Azmour à dar Cbaaben el Fehri à Nabeul avec tous ses composants matériels et immatériels.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT au local sis à la rue Azmour à dar Chaaben el Fehri à Nabeul

Un extrait de cette annonce a été publie aux journaux Assahafa Alyawm et la presse le 30/10/2025.

2025R03077FCCC3

Location d'un fonds de Commerce « Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 21/10/2024 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo à Sousse le 29/10/2024 sous N°24305856 Quittance N°M016449. Mme Emna Ben Ali Kammoun CIN N°00496887 a loué à Mr Firas Ben Bouraoui Ben Mohamed Chaari titulaire de la CIN n° 12871126. La totalité du Fonds de Commerce du local destiné Salon de Thé dénommé «Route 66» sis Avenue des Orangers - Khézama Est - Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 2 ans renouvelable à partir du 28/10/2024 au 27/10/2026.

Les oppositions se font aux mains du locataire au local concerné dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 24/10/2025

2025S01365FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Madame Chedia Bent Mohamed Chaalane a loué à Madame Youssir Bent Tahar Ben Ali Ben Cheikh tout le fonds de commerce situé à l'Avenue Habib Bourguiba El Alia Bizerte pour la période du 3/10/2025 jusqu'au 2 février 2026 par un contrat de location signé à la municipalité d'El Alia et enregistré à la recette des finances le 6/10/2025 sous le n° 25301239.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Le Quotidien» et Chourouk le 9 octobre 2025.

2025403661FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association Tunisienne des jeux mathématiques (ATJM)

Adresse : 02 rue de l'agriculture sidi Amor Manouba 2010.

Objectifs :

- La participation à la propagation de la culture mathématique et logique dans le milieu éducatif.

- La participation à l'amélioration de niveau des élèves en mathématiques à l'aide des jeux mathématiques et logiques en collaboration avec les autorités concernées.

- Définir les jeux mathématiques et logiques.

Membres :

Président : Rajhi Zied

Secrétaire générale : Jlassi Aicha

Trésorier : Rajhi Riadh.

2025R03066APSF1

Constitution du Syndicat des Propriétaires Résidence Maryem - El Kram

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 15 août 2025, enregistré auprès de la recette des finances de La Goulette le 13 octobre 2025 sous le n° 25708970, reçu n° M115298, ainsi que l'arrêté d'approbation de la Municipalité du Kram en date du 23 octobre 2025, le Syndicat des Résidents de la Résidence Maryem - Le Kram a été constitué.

Le syndicat est composé des membres suivants

- Présidente: Madame Insaf Gritli Jazzar.

- Trésorière: Madame Thouraya Halila Chakroun.

- Secrétaire général: Monsieur Raed Kefaya.

2025R03074APSF1

Constitution d'une association

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire constitutive du 20 octobre 2025, enregistré à la recette des finances Mohamed Maarouf, Sousse, sous le numéro 25802215 Quittance N°M 0889001, il a été constitué une association au sens du décret n° 88/2011 :

Dénomination : Association des Amis du Lycée de Garçons de Sousse

Objet : Educatif, Culturel et social.

But : Raviver la mémoire du Lycée de Garçon de Sousse

Œuvrer à la protection du patrimoine culturel, architectural et éducatif du lycée, en coordination avec le ministère de l'éducation nationale

Réaliser des activités culturelles et sociales visant à élargir et à consolider les liens du lycée avec son environnement, ses élèves et ses anciens élèves.

Siège : Rue Sœur Joséphine - Immeuble Trocadéro Sousse

N° et date de déclaration : RR479598853TN du 06/10/2025

Président : M'hamed Doghmen

Secrétaire Général : Slim Ben Taleb

Trésorier : Kamel Chalouf

2025S01356APSF1

Constitution d'un syndic des Copropriétaires Résidence Averroes

Sahloul IV - Sousse

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 12/07/2025 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 31/07/2025 sous N°25703626 Quittance N°M048799, déposé à la municipalité de Sousse le 27/10/2025 sous n°12192/507, il a été mentionné la constitution du syndic des Copropriétaires Résidence Averroes qui se compose de :

Président : Mr Adel Ouesleti

Secrétaire général : Mr Marouane Bayouth

Trésorier : Mme Olfa Ayeb

2025S01407APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Conformément au procès-verbal de l'inspection de l'assemblée électorale pour la résidence Orchidée en date du 9/7/2025 et enregistré à la recette des finances, Rue de l'Indépendance, Sousse, sous le numéro M058941, en date du 27/10/2025, le numéro 1745 est parvenu, par l'intermédiaire de M. Sami Bin Hussein, le juge d'exécution, qui a abouti à l'élection d'un nouvel organe représenté par son président, M. Naji Balhaj Milad.

2025S01397APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Le lundi 08.12.2025 à partir de 9h à la salle des criées près du Tribunal de 1ère Instance de Kairouan sera vendu l'immeuble suivant :

Poursuivants : Héritiers feu Abdesselem Ben Abdelkader Sayadi 1) son fils Kéfi Abdelkader Sayadi - Médecin Légiste - 2) sa fille Leila Hafida Sayadi - retraitée 3) sa fille Najet Sayadi - retraitée - domiciliés à Monastir El hay 6 - ayant élu leur domicile l'étude de Me BelMahressia Ridha- avocat prés de la cour de Cassation sis au 10 Place Farhat Hached Sousse - Matricule fiscal A P 000671110M.

Partie poursuivie : Abdallah Ben Taieb B.Abdallah Hammami CIN 019015135.

Immeuble mis en vente :

Article unique : La totalité des 17675.218 parts indivises sur l'ensemble de 190702 parts du bien immobilier objet du titre foncier N°31066 Kairouan portant le nom de «ATTAYIBA» objet de la parcelle 75 sise à la délégation d'Echbika gouvernorat de Kairouan, terrain agricole comprenant des oliviers,amandiers et pêchiers.

Tout le bien immobilier est l'objet d'une hypothèque légale au profit de l'agence immobilière agricole pour la somme de 298d545.

Mise à prix :

Article unique : 156254D670

Remarques :*Pour tous renseignements s'adresser au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Kairouan ou à l'étude de l'avocat poursuivant Me Ridha BelMahressia au 10 Place Farhat Hached à Sousse.

- La visite des lieux se fera tous les jours de 9h à 17h

- Ne peuvent surenchérir que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou ayant présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire.

- Ne peuvent participer aux enchères que les personnes ayant obtenu l'autorisation de

Mr le Gouverneur de Kairouan.

2025S01387VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : ATTEJARI BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 95 rue Hedi Karray Tunis.

Partie saisie :

1) Imededdine Ben Mabrouk Chaabane, demeurant à Rue Mohamed Belhadj Mahdia, titulaire de la CIN n°08658769.

2) Amel Bent Fethi Masmoudi, demeurante à Rue Mohamed Belhadj Mahdia, titulaire de la CIN n° 09388187

- Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°50333 Mahdia d'une superficie de 502 m² dénommé «IMED» sis à Mohamed Belhadj Mahdia.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à 495400 D prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 01/12/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Mahdia.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01395VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie :

La société H & L IMPORT EXPORT, société à responsabilité limitée, inscrite au RNE identification unique N°1630674 C, en la personne de son représentant légal.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF 371670 /X

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°27321 Mahdia d'une superficie de 21291 m² dénommé «RABIAA »sis à El Jem.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 758 844 DT 000 auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 01/12/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Mehdia.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01396VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE TUNISO-KOWEITENNE, S.A, en la personne de son Représentant légal, demeurant 10 Bis, Avenue Mohamed V, Tunis, Immatriculée au Registre RNE n°000110F Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame Saida Bent Mohamed Ben Ali Jleylia, Titulaire de la CIN n°06905156, demeurant cité El Agba n°51 Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°83338 Monastir, située à Menzel Khir délégation Ouardanine, d'une superficie totale de 1726.00 m², consistant en une villa en cours de construction brut sous coffrage composée d'un rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 302 m² et un sous-sol de 20 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 3/12/2025 à partir 9h.

Mise à prix :

Trois cents quatre-vingt et onze milles cinq cent trente Dinars (391.530,000D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2025S01400VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule R N E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Maher Ben Haedi Kharrouibi, CIN n°04140529.

Alaa Dine Ben Maher Kharrouibi, CIN n°06925047.

Manel Bent Maher Kharrouibi, CIN n°06878398.

Imen Bent Maher Kharrouibi, CIN n°06953274,

Demeurants à la Rue Othman Ben Affan, Ksar Helal.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°16776 Monastir situé à Ksar Helal Monastir, consistant en un lot de terrain aménagé actuellement en jardin, d'une superficie totale de 418 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 3/12/2025 à 9h.

Mise à prix :

Deux cent vingt neuf mille cinq cent Dinars (229.500,000 D), avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2025S01401VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE TUNISO-KOWEITENNE, S.A, en la personne de son Représentant légal, demeurant 10 Bis, Avenue Mohamed V, Tunis, Immatriculée au Registre Immatricule RNE n°000110F Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame Najeh Bent Hedi Ben Othmen, Titulaire de la CIN n°04133488, demeurant à l'avenue de Paris Bembla Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A: 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°14797 Monastir, située à Bembla consiste en un terrain agricole d'une superficie totale de 1571 m² planté de jeunes oliviers avec deux petits édifices de 45 m² et 48 m² avec espace couvert de 48 m² et un puit.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 3/12/2025 à partir de 9h.

Mise à prix :

Deux cents soixante-neuf mille neuf cent vingt Dinars (269.920,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2025S01402VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Une vente aux enchères publiques aura lieu le Mercredi 3/12/2025 à partir de 9 h du matin au tribunal de première instance de Monastir.

Le poursuivant : Ali Ben Selem Abbes, retraité, demeurant à la rue Elbechir sfar N°97 Jemmel.

L'avocat poursuivant : Maître Melyen El Mouez, avocat à la cour d'appel, demeurant à Houmt Trabelsia Monastir.

Le défendeur : Habiba Bent Elmoldi Abbess, ouvrière, demeurant à rue des martyres jemmel.

L'immeuble exposé aux enchères : La totalité du terrain sise à rue Elbechir Sfar Jemmel ayant une surface totale de quatre cent vingt deux mètres carrée (422 m.2) sur lequel est construite une maison style arabe inhabitable Constituée d'une entrée principale qui donne sur une cour autour de la quelle il y a trois cuisines et 6 chambres, un débarras et un garage exploité par le tiers en tant qu'épicerie.

Cet immeuble est limité : du Nord, rue Bechir Sfar et un garage et escalier du poursuivant, du Sud héritiers d'Ahmed Barkallah et de l'Est garage du poursuivant, héritiers de Salem Mili et héritiers de Omar Knani , et de l'Ouest héritiers de Khalifa Abbess.

La mise à prix : est de cent quatre vingt milles six cents dinars (180.600.000 DT).

La visite de l'immeuble : aura lieu tous les jours de 10H du matin à 16H.

Tous ceux qui veulent participer aux enchères doivent soit consigner au trésor public soit présenter par le biais d'un avocat un chéque certifié contenant le un tiers du prix de vente soit une garantie bancaire irrévocable.

NB- Pour plus amples renseignements, contactez le greffe du tribunal de première instance de Monastir où a été déposé le cahier de charge ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant Maître Melyen Elmoez demeurant à Houmt Trabilsia Monastir.

2025S01409VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble Immatriculé à Bizerte

Etude Maître Imen Khadher

Avocate près la cour de cassation

Tél : 71 280 921

151, Av. de la Liberté 1002 Le Belvédère Tunis

Matricule fiscal : 795771F/P/A/000

Créancier saisissant : La Banque De Tunisie en la personne de son représentant légal, Société Anonyme inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N° : 0000120H ayant son siège social au 2, Rue de Turquie 1000 Tunis.

Débiteur saisi : Anouar Ben Mohamed LADHOUBACHI, gérant de société, CIN N°01515402, demeurant à la zone industrielle Menzel Jamil, gouvernorat de Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Imen KHADHER, Avocate près de la cour de cassation, 151, Av. de la Liberté Le belvédère 1002 Tunis, Matricule Fiscal : 795771F/A/P/000.

Désignation de l'immeuble saisi : Immeuble objet du titre foncier N°1766 Bizerte dénommé «Fedden Ben Azouz» d'une superficie globale de 1891 m² dont 300 m² couvert consistant en une villa sise à la corniche de Bizerte en face de la mer comprenant deux entrées, l'une pour les véhicules et l'autre pour les personnes. A droite de l'entrée on trouve une cour équipée d'un bloc sanitaire composé d'un bain chaud moderne et des toilettes et un autre espace où on trouve un bain arabe et un coin pour l'exercice des activités sportives exploité comme dépôt et pour la machine à laver. L'habitation

se compose d'un salon, trois chambres et une salle de bain moderne. Elle est entièrement équipée de l'électricité, l'eau potable et un système d'évacuation des eaux usées. A l'extérieur, on trouve une cour arrière et un jardin avec puits, agrumes, oliviers, grenadiers et figuiers.

Mise à prix : (2.698.660,000 DT) outre les frais des poursuites.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi 02 décembre 2025 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Bizerte Rue Tarek Ibn Ziad Bizerte.

Conditions de visite de l'immeuble saisi : toute la journée sur les lieux.

Observations : Toute personne voulant participer aux enchères peut consulter le cahier des charges au greffe de la chambre des criées du tribunal de première instance de Bizerte ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Imen KHADHER, il doit également consigner le 1/3 de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers ne peuvent participer qu'après l'obtention d'une autorisation préalable de monsieur le gouverneur de la région.

2025403638VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé à Bizerte

Etude Maître Imen KHADHER

Avocate près la cour de cassation

Tél : 71280 921

151, Av. de la Liberté 1002 Le Belvédère Tunis

Matricule Fiscal : 795771F/P/A/000

Créancier saisissant : la Banque de Tunisie en la personne de son représentant légal, Société Anonyme inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0000120H ayant son siège social au 2, Rue de Turquie 1000 Tunis.

Débiteur saisi : Anouar Ben Mohamed Ladhoubachi, gérant de société, CIN n°01515402, demeurant à la zone industrielle Menzel Jamil, gouvernorat de Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Imen Khadher, Avocate près de la cour de cassation, 151, Av. de la Liberté le belvédère 1002 Tunis, Matricule Fiscal : 795771F/A/P/000.

Désignation de l'immeuble saisi : Immeuble objet du titre foncier N°31620 Bizerte d'une superficie de 738 m² entouré de tous côtés par un mur d'environ 112 mètres de long, doté d'une porte en acier donnant sur la voie publique, situé en bordure de mer, et seule l'ancienne corniche les sépare, sur lequel est construit une villa moderne de deux étages haute gamme équipée de toutes les installations sanitaires, elle se compose d'un sous-sol d'une superficie couverte de 115 m² et contient une salle de sport, un débarras, une petite pièce, une salle de bain, une salle de repos et un escalier intérieur menant au rez-de-chaussée. Ce dernier est d'une superficie couverte de 233 m², il se compose d'une salle de réception, d'un salon, d'une salle de petit-déjeuner, d'une cuisine, d'une salle de repos, d'un jardin intérieur au milieu, d'un escalier intérieur menant à l'étage supérieur, de deux chambres, d'un WC à droite de l'entrée, et d'un balcon non couvert ouvrant sur le jardin extérieur, qui contient une piscine. Le premier étage est d'une surface couverte de 202 m², comprend quatre chambres, trois salles de bain et un balcon découvert. La propriété est délimitée au nord par une rue, à l'est par l'ancienne Corniche, au sud par le titre foncier n°12376 et à l'ouest par la parcelle n°12 du plan d'aménagement.

Mise à prix : (1.509.050,000 DT) outre les frais des poursuites.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi 02 décembre 2025 à partir du 9 heures du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Bizerte Rue Tarek Ibn Ziad Bizerte.

Conditions de visite de l'immeuble saisi : toute la journée sur les lieux.

Observations :

Toute personne voulant participer aux enchères peut consulter le cahier de charges au greffe de la chambre des criées du tribunal de première instance de Bizerte ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Imen Khadher, il doit également consigner le 1/3 de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers ne peuvent participer qu'après l'obtention d'une autorisation préalable de monsieur le gouverneur de la région.

2025403639VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. : 71. 797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B 176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi: Monsieur Abdelaziz Ben Omar Binlhiba CIN N° 00482614 domicilié à la Rue Ben Massoud N° 12 El Menzah 1 Tunis .-En sa qualité de débiteur.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier N°130409 Tunis dénommé «GHAZI» d'une superficie de 1802m² situé à la Rue Ibn MASSOUD N°12 El Menzah 1 Tunis sur lequel est construite une villa de 1200m² couverts entourée d'un jardin, composée d'un Rez-de-jardin comprenant un garage, 3 chambres, une cuisine, des toilettes et des escaliers le RDC est composé de 2 chambres, un salon, une cuisine, une salle de bain un couloir et de 2 toilettes est le premier étage est composé de 2 chambres, une salle de bain et 3 chambres à coucher avec salle d'eau une loge gardien de 15m² couverts, une piscine de 50m² et un espace polyvalent de 48 m².

4- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 4.297.525,000 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis sis à la ville de Bd 9 Avril Tunis, le mardi 02 décembre 2025 à partir de 9 heures du matin.

Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2025403644VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue EL Idrissi Tunis

Tél. : 71. 33 9759 & 98 3225 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R.C N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

Débiteur principal : société Timnet SARL r c n°B0738982005 dont le siège social est à Soliman Route de Menzel Bouzelfa k 1.5.

La Caution hypothécaire :

Hédi Ben Ahmed Bousarsar gérant d'une société titulaire de la cin n°01199079 demeurant à la Soukra 9 rue 7218 lotissement Kammoun.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente : la totalité de la propriété dénommée kammoun 09 sise à la Soukra d'une contenance de 448 m² objet du TF n°14753 Ariana la dite propriété consiste en un terrain sur lequel est édifié une villa de 2 niveaux de 210m² couvert chacun est équipé d'une piscine tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de l'Ariana.

Mise à prix :

1.312.787.095 dinars suivant l'expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana le Lundi le 8/12/2025 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2025403647VEPA1

Cabinet Chaker Avocats

Tél. : 71.257.859

M.F 1139464/A/A/M/000

A la demande de : La Société CIAR sise à Tunis 10 Rue Pierre de Coubertin.

Contre la partie saisie : Mohamed Klabi, CIN n° 05002110 du 1er/8/1947, élisant domicile à Menzeh 9 A, Bloc Ayda, Avenue Taher Ben Ammar n° 18.

A la diligence de : Cabinet Chaker Avocats représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeubles à vendre

1)- Objet du TF 18776 Ben Arous sis à Chalet Mornag Av. Habib Bourguiba, consistant en un terrain de 9490 m2 comprenant des arbres fruitiers.

2)- Objet du TF 18850 Ben Arous sis à Chalet Mornag Av. Habib Bourguiba consistant en un terrain de 9155 m2 comprenant des arbres fruitiers et un logement de 250 m2 bâtis de 5 chambres, salon, cuisine, salle de bain, wc et parking et un logement de 180 m2 bâtis 5 chambres, salon, cuisine, wc et douche et un étable de 144 m2.

Mises à prix : 1)- 2.290.861D,143 pour le TF 18776 Ben Arous.

2)- 2.478.728D,394 pour le TF 18850 Ben Arous.

Soit 4.769.589D,537 après réduction de 40% pour les 2 TF le tout frais en sus.

Date et lieu de la vente : Jeudi 4/12/2025 devant le Tribunal de 1ère instance de Ben Arous à 9H00.

On peut visiter les immeubles tous les jours.

2025403660VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maitre Amina Hamissi avocate à la cour de cassation

24 avenue Beb Benet Tunis Tel 98954129/92512767

Demandeur de vente Hedi Ben Bouzien Ben Ahmed Arbi Demandée Hakima Bent Naceur Ben Amor Arfeoui adresse cabinet maître Selim Meddeb 11 rue d'Alger Tunis.

Immeuble en vente maison d'habitation premier étage superficie 80 m2 situé a 39 rue du Bousnie Sidi Hesine Tunis

Mise a prix : 54. 120.000 dinars

Tribunal et audience d'adjudication la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis2 route Mejez El Beb Sidi Hesine le lundi 24 novembre 2025 à partir de 9h numéro dossier 434

Observations Toute personne désirant participer à l'adjudication doit assurer le un tiers 1/3 de la mise à prix a son avocat conformément à la loi. Les étrangers ne seront admis à prendre part que s'ils sont munis d'une autorisation préalable émanant du gouverneur de Tunis

L'immeuble mis à la vente peut être visité chaque jour aux heures de travail.

La consultation des cahiers des charges peut se faire au greffe du tribunal de première instance de Tunis 2 et en étude de l'avocat poursuivant l'avocat poursuivant maître Amina Hamissi

2025403673VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur de la succession

Mohamed Ben Mabrouk Mechfar

En vertu de l'ordonnance émise par la Présidente du Tribunal de première instance d'Ariana n°24889 en date du 26 mars 2025, et après examen de la requête présentée ainsi que de l'ensemble des pièces jointes, Monsieur Safouen Gaddour a été désigné en qualité de liquidateur de la succession du défunt Mohamed Ben Mabrouk Mechfar, conformément aux dispositions de l'article 213 du Code de procédure civile et commerciale.

Le Tribunal a autorisé le liquidateur à se rendre sur place et à convoquer les parties concernées selon la loi, pour effectuer les opérations de liquidation entre les héritiers, et a désigné la juge Takwa El Orf pour superviser les opérations de liquidation.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le liquidateur au numéro 20303839 ou vous rendre à son bureau situé au bureau n°4, premier étage, résidence Chérit 02, rue du Littoral, 2013 Ben Arous.

2025R03064VEPA2

Nomination d'un liquidateur bien immobilier indivis

En vertu de l'autorisation délivrée par le Président du Tribunal de première instance d'Ariana, sous le numéro 29854 en date du 23 octobre 2025, et après examen de la requête présentée ainsi que de toutes les pièces jointes, Monsieur Safouen Gaddour a été chargé de la mission de liquidation du bien immobilier indivis, à savoir l'appartement situé DB1 au rez-de-chaussée de l'immeuble D au complexe résidentiel 'Résidence LA PRINCESSE' à Ennaser 2, faisant l'objet du titre foncier numéro 22543 Ariana, intitulé 'Narcisse 05', et ce, entre Monsieur Walid Ben Mohamed Ali Ramadan et Madame Asma Bent Mohamed Ben Ali, conformément aux dispositions de l'article 213 du Code de Procédure Civile et Commerciale.

Le tribunal a autorisé le liquidateur à se déplacer sur les lieux et à convoquer les parties concernées, conformément à la loi, afin d'accomplir les opérations de liquidation entre les parties, et a désigné la juge Sirine Jerbi comme juge superviseur des travaux de liquidation.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le liquidateur au numéro 20303839 ou vous rendre à son bureau situé au bureau n°4, premier étage, résidence Chrayet 02, Av du Sahel 2013 Ben Arous.

2025R03065VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Kairouan

Affaire de distribution des deniers n° : 92

PUBLICATION : AFFICHAGE

Par décision rendue par Monsieur Zaydane Jhinaoui, le chargé de la distribution des deniers et du classement des créanciers dans l'affaire ayant le numéro ci-dessus à droite, en date du 14/4/2025, relative à l'ouverture des procédures de distribution des deniers consignés issus de la vente du saisi, en vertu d'un procès-verbal de paiement établi par l'huissier de justice Monsieur Adel Zouaidi en date du 26/8/2024 sous le n°15127 d'un montant de cent quarante cinq mille huit cent seize dinars et 370 millimes (145.816370 d) déposé à la caisse des dépôts et consignations selon le reçu de dépôt n°M093888 en date du 3/9/2024 délivré par la recette des finances à rue de Khawarizmi de Kairouan.

Le demandeur de la distribution est Maître Ali Mrayeh, pour le compte de ses mandants :

- Kamel Ben Dhahbi DHAHBI et tous ci qui sont avec lui, ont choisi l'adresse de notification en l'étude de Maître Ali Mrayeh, avocat à Kairouan.

Contre :

1/ Société Coopérative Centrale de Semences et Plantes Sélectionnées, en la personne de son représentant légal, avec siège social à Chebika - Kairouan,

2/ Recette des finances à rue de Khawarizmi de Kairouan.

En conséquence, le présent sera publié et affiché au tableau d'affichage du tribunal et publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Dans les trente jours qui suivent la publication au Journal Officiel ou la réception d'une lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, sous peine de perdre son droit à cette participation, produire ses titres de créance au greffe du tribunal. Il doit également, lors de cette soumission, déposer une demande de partage par l'intermédiaire d'un avocat dont le cabinet est élu comme adresse de notification du créancier.

La demande de partage doit, le cas échéant, indiquer les motifs justifiant la préférence pour la créance.

2025S01398VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Kairouan

Affaire de distribution des deniers n° : 93

PUBLICATION : AFFICHAGE

Par décision rendue par Monsieur Zaydane Jhinaoui, le chargé de la distribution des deniers et du classement des créanciers dans l'affaire ayant le numéro ci-dessus à droite, en date du 14/4/2025, relative à l'ouverture des procédures de distribution des deniers consignés issus de la vente du saisi, en vertu d'un ordre de paiement n°7855 rendu par Monsieur le président du tribunal de première instance de Kairouan le 7/12/2022 et déposé à la caisse des dépôts et consignations selon le reçu de dépôt n°M029116 en date du 8/3/2024 délivré par la recette des finances de Tunis et estimé à quarante et un mille six cent trente dinars et 540 millimes (41630540 d).

Le demandeur de la distribution est Maître Ali Mrayeh, pour le compte de sa mandante :

- Société de Mohamed Ben Ammar, en personne de son représentant légal, son adresse de notification est élue en l'étude de Maître Ali Mrayeh, avocat à Kairouan.

Contre :

1/ Habib Ben Salah Amri, son siège est à El Alia, Haffouz, Kairouan

2/ Taieb Ben Zaied Feki, son siège à Zaouiet Sidi Medien à Zaghouan

3/ Société Technogreen des services agricoles, en personne de son représentant légal, avec siège social à l'Avenue Mongi Slim - Kairouan.

En conséquence, le présent sera publié et affiché au tableau d'affichage du tribunal et publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Dans les trente jours qui suivent la publication au Journal Officiel ou la réception d'une lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, sous peine de perdre son droit à cette participation, produire ses titres de créance au greffe du tribunal. Il doit également, lors de cette soumission, déposer une demande de partage par l'intermédiaire d'un avocat dont le cabinet est élu comme adresse de notification du créancier.

La demande de partage doit, le cas échéant, indiquer les motifs justifiant la préférence pour la créance.

2025S01399VEPA2

Avis aux créanciers

Avis d'ouverture de procédure de la distribution des deniers

République Tunisienne Ministère de la justice

Tribunal de 1ère instance Zaghouan

Sur ordre du juge chargé de l'examen des requêtes de distribution des biens et de la collocation des créanciers au tribunal de 1ère instance de Zaghouan a eu lieu l'ouverture de procédure de distribution des biens appartenant à la STE UNIVERS DES INDUSTRIES DU VERRE sise à la Zone industrielle Jebel oust Gouvernorat de Zaghouan et le montant est 24150.000 D dossier n°128 Enregistrement n°62 et ce après consultation de la requête de distribution portée par Djobby Imed et Djobby Alla Eddine et Djobby Med Majid et Ali Youssef et des documents à elle annexes.

Notamment la quittance d'assurances n°R 009543du 23/11/2016. Tout créancier désirant participer à la distribution des biens, doit produire au greffe tous les justificatifs de ses dettes dans les trente jours suivant la publication du présent avis au journal Officiel, faute de quoi, son droit à cette participation sera nul.

Il doit également lors de dépôt de cela, présenter une demande de quota par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile élu de droit pour lui et mentionner sur la demande de quota les motifs de préférence de la dette sur autrui le cas échéant.

Le présent avis est rédiger conformément aux dispositions des articles 466 - 467 et 468 du code de procédure civile et commerciale.

2025403648VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à une Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE BISCUITERIE SA

Société anonyme au capital de 59 000 000 dinars

Siège social : Avenue Taïeb Mhiri Mégrine Riadh

Identifiant unique : 002493 V

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Biscuiterie sont informés que la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le mercredi 25 juin 2025 et qui avait été laissée ouverte, sera reprise le mercredi 26 novembre 2025 à 15 heures au siège social Avenue Taieb Mhiri Mégrine Riadh, Cette reprise se tiendra dans la continuité de la séance initiale.

L'ordre du jour reste strictement identique à celui de la séance initiale comme suit :

- Ratification du mode et des délais de convocation;

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024,

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 et approbation des conventions,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat de l'exercice 2024,

- Pouvoirs en vue des formalités.

2025R03084SANB3

Convocation à une Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE BISCUITERIE SA

Société anonyme au capital de 59 000 000 dinars

Siège social : Avenue Taieb Mhiri Mégrine Riadh

Identifiant unique : 002493 V

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Biscuiterie sont informés que la séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le mercredi 25 juin 2025 et qui avait été laissée ouverte, sera reprise le mercredi 26 novembre 2025 à 15 heures 30 au siège social Avenue Taieb Mhiri Mégrine Riadh.

Cette reprise se tiendra dans la continuité de la séance initiale.

L'ordre du jour reste strictement identique à celui de la séance initiale comme suit :

1- Ratification du mode et des délais de convocation;

2- Modification de l'article 21 des statuts de la Société;

3- Suppression de l'article 22 des statuts de la Société;

4- Mise à jour des statuts de la Société ;

5- Pouvoirs en vue des formalités,

2025R03085SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Comptoir National du Plastique Distribution

S.A au Capital de 100 000DT

Route de Tunis km 6,5 - 4022 Akouda

Identifiant unique : 0891034R

Messieurs les Actionnaires de la société Comptoir National du Plastique Distribution sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 29 novembre 2025 à 10 h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration;

2) Distribution de dividendes à prélever des résultats reportés;

3) Pouvoirs pour formalités.

2025S01403SANB3

Convocation à l'AGO

Société de travaux Industriels et de Manutention

(SOTRIM)

SA au capital de 4 610 670 dinars

Siège social : 3003 Sfax Route de Gabès Km2

Identifiant Unique : 3908 B

Messieurs les actionnaires de la SOTRIM sont convoqués le samedi 29/11/2025 à 11 heures au siège social de la société sis à Sfax, Route de Gabès Km 2 à l'assemblée générale ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la réunion tardive de l'AGO de l'année 2024

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des Etats financiers de l'exercice 2024 et des états financiers consolides

- Approbation des conventions et opérations communes mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes

- Affectation des bénéfices de l'exercice 2024

- Fixation des jetons de présence aux membres du conseil d'administration de l'année 2024

- Quitus aux administrateurs.

2025X01429SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du groupe

Du 29 novembre 2025

Société Régionale d'Importation et d'Exportation

"SORIMEX"

S.A au capital de 1.255.725 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs 3038 Sfax

MF : 3900SPM000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale d'Importation et d'Exportation "SORIMEX" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire du groupe qui aura lieu le samedi 29 novembre 2025 à 10h au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2024.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers Consolidés relatifs à l'exercice 2024.

3- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2024.

4- Quitus aux administrateurs de la société Mère.

5- Questions diverses.

2025X01431SANB3

Convocation à l'A.G.O

Société Giktis Tourisme

S.A. au capital de 3.350.000 D

Siège social : Hotel Giktis Z.T. Sangho 4170 Zarzis BP N°390

Identifient Unique RNE : 345429 Q

MATRICULE CNSS : 206546-33

Messieurs les actionnaires de la Société Giktis Tourisme sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 27 novembre 2025 à 10h00 au siège de la société LAFICO TUNISIE sis au complexe administratif et hôtelier bureaux A4-04- 4ème étage Kram à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et du délai de convocation à l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen du rapport d'activité et des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31/12/2024.

3. lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de la société relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6. Cooptation d'Administrateurs.

7. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

8. Renouvellement du mandat des administrateurs.

9. Nomination d'un Commissaire aux Comptes.

10. Fixation du montant des jetons de présence pour chaque Membre du Conseil d'Administration.

11. Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Il est porté à la connaissance des Actionnaires que les états financiers de l'exercice 2024 ainsi que la liste des Actionnaires et le projet des résolutions sont tenus à leur disposition au siège de la société à partir de la date de la parution du présent avis au JORT.

2025403637SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Laico Tunisie

Société Anonyme

Capital social : 193.222.100 Dollars

(équivalent à 260.882.172 dinars)

Matricule fiscal : 1057028DAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les Berges du Lac 21053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Laico Tunisie sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 27 novembre 2025 à 10h à l'hôtel Radisson Blu (ex-Laico Tunis) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour.

- Lecture et approbation du rapport du conseil de l'administration pour l'exercice 2024.

- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

- Désignation de nouveaux administrateurs

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2025403650SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LAICO TUNISIE

Société anonyme

Capital social 180.457.400 Dollars

(équivalent à 221.962.602 dinars)

Matricule fiscal : 1057028DAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2éme Etage - Les Berges du Lac 21053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Laico Tunisie sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 27 novembre 2025 à 09h à l'hôtel Radisson Blu (ex-Laico Tunis) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour.

- Lecture et approbation du rapport du conseil de l'administration pour l'exercice 2023.

- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

- Nomination du commissaire aux comptes.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2025403651SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE MEDITERANEENNE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TOURISTIQUES

Société anonyme

Capital social : 13.600.000 dinars

Matricule fiscal : 610208KAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la compagnie méditerranéenne d'études et de réalisations touristiques sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 27 novembre 2025 à 12h00 à l'hôtel Radisson Blu (ex-Laico Tunis) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour.

- Lecture et approbation du rapport du conseil de l'administration pour l'exercice 2024.

- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024

- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

- Désignation de nouveaux administrateurs

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2025403652SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TOURISTIQUE

Société anonyme

Capital social : 15.140.000 dinars

Matricule fiscal : 447222RAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société d'études et de réalisations touristiques sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 27 novembre 2025 à 13h00 à l'hôtel Radisson Blu (ex-Laico Tunis) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour.

- Lecture et approbation du rapport du conseil de l'administration pour l'exercice 2024.

- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

- Désignation de nouveaux administrateurs.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2025403653SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TOURISME ET DE CONGRES STC

Société anonyme

Capital social 122.000.000 dinars

Matricule fiscal 12894PAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2éme Etage - Les Berges du Lac 2 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société de tourisme et de congrès

STC sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 27 novembre 2025 à 11h à l'hôtel Radisson Blu (ex-Laico Tunis) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour.

- Lecture et approbation du rapport du conseil de l'administration pour l'exercice 2024.

- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

- Désignation de nouveaux administrateurs

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2025403654SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MKY HOLDING SA

S.A au capital de 15.500.000 Dinars

Siège social : 3 Rue du Niger Tunis

Identifiant Unique N° : 1278224J

Les actionnaires de la société MKY HOLDING SA sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 24 novembre 2025 à 11 heures au siège social de la société sis au 3 rue du Niger Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023

2- Approbation des conventions conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

3- Examen et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2023

4- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023

5- Affectation des résultats

6- Quitus aux administrateurs

7- Questions diverses

Cette annonce tient lieu de convocation individuelle.

2025403668SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLES ET SERVICES « SIS»

Société à Responsabilité Limitée SARL

Au capital social de 7.550.000, 000 dinars

Siege Social : Route El Hamma Km 4 Bouchemma 6031 - Gabés - Tunisie

IU : 0817020S

Les actionnaires de la société Industrielles et Services sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 24 novembre 2025 à 08 heures à l'adresse suivante : 14 Rue Damas, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- La ratification du mode et du délai de la convocation;

2- Acceptation de la démission du gérant;

3. Nomination du nouveau gérant;

4. Questions diverses

Cette annonce tient lieu de convocation individuelle .

2025403669SRLB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE SERVICES INTERNATIONAL

« STSI »

Société à Responsabilité Limitée SARL

Au capital social de 10.000.000, 000 dinars

Siege Social : Route El Hamma Km 4 Bouchemma 6031 - Gabés - Tunisie

IU: 1203534L

Les actionnaires de la société « SOCIETE TUNISIENNE DE SERVICES INTERNATIONAL » sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 24 novembre 2025 à 10 heures à l'adresse suivante : 14 Rue Damas, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- La ratification du mode et du délai de la convocation;

2- Acceptation de la démission du gérant;

3. Nomination du nouveau gérant ;

4. Questions diverses

Cette annonce tient lieu convocation individuelle.

2025403670SRLB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'Assemblée Générale Constitutive

Société Locale Communautaire

"Tina Al Jadida"

A l'attention des honorables fondateurs,

Le comité constitutif de la Société Locale Communautaire «Tina Al Jadida» a le plaisir de vous inviter à assister à l'Assemblée Générale Constitutive, ayant pour objectif de promouvoir le développement au sein de la délégation de Tina, conformément aux dispositions du décret présidentiel n°498 de l'année 2022.

- Date : 23 novembre 2025

- Heure : 10h00 du matin

- Lieu : Délégation de Tina

Ordre du jour :

1- Discussion et adoption des statuts de la Société locale Communautaire «Tina Al Jadida».

2- Approbation officielle des statuts de la société.

3- Détermination du capital initial de la société.

4- Désignation des premiers membres du conseil d'administration et définition de leurs prérogatives.

Remarque importante:

Compte tenu de l'importance de cette assemblée générale constitutive, la présence de tous les associés est vivement souhaitée.

Cette convocation est adressée aux partenaires concernés. Un avis public sera également affiché au siège de la délégation pour informer de l'intention de créer la société, conformément à la loi.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

2025X01415SODB3

Convocation à l'assemblée générale

La société citoyenne locale des activités culturelles aux services des enfants et des femmes à Sidi Bouzid prévoit de tenir une assemblée générale à la maison des jeunes de Sidi Bouzid ouest le dimanche 16 novembre 2025 à 9h du matin.

La convocation est adressée à tous les associés de la société.

2025X01432SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

M. Ameur Rebii déclare la perte du titre de propriété d'une parcelle de 196 m² située à la route d'Aguereb km 7 il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2025X01430DIVD2

SOCIETE LA MARGUERITE IMMOBILIERE SARL EN VOIE DE LIQUIDATION

Siège social : 011, Diar Ezzahra Im A, Ezzahra

MF : 1398543P/P/M/000

Monsieur Bechir Kamoun, liquidateur de la société LA MARGUERITE IMMOBILIERE SARL, informe que tout créancier éventuel à la société, est tenu de produire ses justificatifs à l'adresse suivante : 011, Diar Ezzahra Im A, Ezzahra, et ce dans un délai de Trois mois à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

2025403588DIVD2

Etats Financiers au 31 Décembre 2024

ASTREE ASSURANCES

S.A au capital social : 30.000.000 dinars_ Siège social :45 Avenue Kheireddine Pacha - BP 780 - 1082 Tunis Cedex
MF N° : 000080S

(Chiffres en dinar tunisien)

Actif du bilan	Au 31 décembre 2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Actifs incorporels	7 369 554	<2 504 015>	4 865 540	925 269
Actifs corporels d'exploitation	10 473 669	<8 338 305>	2 135 365	1 859 633
Placements	655 380 539	<23 322 716>	632 057 823	695 546 945
Part des réassureurs dans les provisions techniques	55 529 163		55 529 163	50 866 918
Créances	95 303 989	<26 905 683>	68 398 306	64 852 511
Autres éléments d'Actif	54 844 419		54 844 419	50 011 441
Total de l'Actif :	**878 901 335**	**<61 070 719>**	**817 830 616**	**864 062 717**

(Chiffres en dinar tunisien)

Capitaux propres et passif du bilan	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres :		
Total des capitaux propres avant résultat :	155 375 789	145 897 503
Résultat de la période :	28 985 751	22 678 287
Total des capitaux propres avant affectation :	**184 361 541**	**168 575 789**
Passif :		
Provision pour risques et charges	18 073 572	16 493 524
Provisions techniques brutes	525 954 551	590 636 784
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	17 872 396	17 303 819
Autres dettes	64 203 700	64 835 974
Autres passifs	7 364 857	6 216 827
Total des capitaux propres & Passif :	**817 830 616**	**864 062 717**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Non-Vie	Au 31/12/2024			Opérations nettes au
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	31/12/2023
Primes acquises	175 299 754	<45 878 175>	129 421 579	107 795 991
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	21 344 326		21 344 326	18 666 077
Autres produits techniques	16 581		16 581	220 538
Charges de sinistres	<124 014 604>	11 328 712	<112 685 892>	<99 906 038>
Variation des autres provisions techniques	<4 636>		<4 636>	<277 381>
Participation aux bénéfices et ristournes	<3 688 743>	1 773 072	<1 915 671>	<3 978 652>
Frais d'exploitation	<27 953 582>	11 923 886	<16 029 696>	<15 412 303>
Autres charges techniques	<4 604 881>		<4 604 881>	<2 766 523>
Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	-		-	<1 505 484>
Résultat technique de l'Assurance Non-Vie	**36 394 213**	**<20 852 504>**	**15 541 709**	**14 782 595**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie	Au 31/12/2024			Opérations Nettes
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Au 31/12/2023
Primes	77 194 873	<891 716>	76 303 157	84 570 606
Produits des placements	24 917 084		24 917 084	25 686 977
Autres produits techniques	-		-	-
Charges de sinistres	<164 990 319>	1 338 857	<163 651 462>	<33 748 622>
Variation des autres provisions techniques	88 557 393		88 557 393	<34 049 089>
Participation aux bénéfices et ristournes	1 267 291	1 598	1 268 889	<2 651 389>
Frais d'exploitation	<8 096 546>	5 636	<8 090 910>	<8 266 050>
Charges des placements	<1 565 514>		<1 565 514>	<1 423 515>
Autres charges techniques	<787 774>		<787 774>	<759 566>
Résultat technique de l'Assurance Vie	**16 496 488**	**454 376**	**16 950 863**	**14 560 216**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de Résultat	De la période arrêtée au 31/12/2024	De la période arrêtée au 31/12/2023
Résultat technique de l'Assurance Non-Vie	15 541 709	14 782 595
Résultat technique de l'Assurance Vie	16 950 863	14 560 216
Produits des placements de l'Assurance Non-Vie	35 701 976	31 466 266
Charges des placements de l'Assurance Non-Vie	<2 155 734>	<1 743 790>
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non-Vie	<21 344 326>	<18 666 077>
Autres produits non techniques	616 360	836 814
Autres charges non techniques	<3 096 455>	<5 104 840>
Résultats provenant des activités ordinaires	**42 214 395**	**36 131 183**
Impôt sur le Résultat	<10 966 751>	<10 886 737>
Pertes extraordinaires	<2 261 892>	<2 566 159>
Effet des modifications comptables	-	-
Résultat net après modifications comptables :	**28 985 751**	**22 678 287**

(Chiffres en dinar tunisien)

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)	Au 31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	20 008 510	14 209 534
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<4 590 850>	<664 520>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<13 167 909>	<11 970 826>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités	<33 107>	<4 310>
Variation de trésorerie :	**2 216 645**	**1 569 877**
Trésorerie au début de l'exercice :	**16 928 074**	**15 358 197**
Trésorerie à la clôture de l'exercice :	**19 144 719**	**16 928 074**

OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fait à Tunis, le 28 AVRIL 2025

Les commissaires aux comptes :

LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL
Salma LANGAR

FINOR
Karim DEROUICHE

2025403664BCFA5